

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1371

16 juillet 2009

SOMMAIRE

4IP Fund Management S.A.	65765	Laert S.A.	65767
Aberdeen European Shopping Property Fund	65763	La Fille de Lasio S.A.	65770
Alhena S.A.	65763	La Fille de Lasio S.A.	65768
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	65769	L'Artisan S.à.r.l.	65762
Atlas Investment Company 2 S.à r.l.	65768	Lefebvre Investissements S.A.	65808
Atlas Investment Company 3 S.à r.l.	65767	Life-Cap Brokerage S.A.	65778
Atlas Investment Company 5 S.à r.l.	65766	Lux Gest Asset Management S.A.	65808
Aurio SICAV-FIS	65771	Maples Finance Luxembourg	65775
Aviofin S.A.	65802	Marni International S.A.	65762
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.	65765	Mat S.A., SICAR	65768
Biancamano Luxembourg S.A.	65772	Musa S.A.	65763
BLRM S.A.	65766	Observer New Media S.à.r.l.	65780
Bureau d'Architecture Web, s.à r.l.	65762	OIRP Investment 7 S.à r.l.	65787
Cellgate S.à r.l.	65791	Participations A & F S.A.	65771
Cete S.A.	65784	PG Europe 1 S.à r.l.	65764
"COGINPAR" Compagnie Générale d'In- vestissements et de Participations	65765	PG Europe 4 S.à r.l.	65769
D'Krapperten, S.à r.l.	65775	PI Europe 1 S.à r.l.	65766
Emred International S.A.	65773	PI Europe 4 S.à r.l.	65765
Europa Radium S.à r.l.	65782	P&P Invest S.A.	65798
Fisch Fund Services AG	65767	Robeco Liquidity Funds	65764
Frere Groupe S.A.	65794	Robeco Lux-O-Rente	65763
Ger-Trans A.G.	65769	Robeco Structured Finance Fund	65769
Ger-Trans A.G.	65770	Satlynx Holdings S.à r.l.	65785
Ger-Trans A.G.	65767	Satlynx S.à r.l.	65791
Greensleave S.A.	65764	Silmaril S.A.	65771
Gullivers Luxembourg S.à r.l.	65764	SJOTO Lux Soparfi S.A.	65808
HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l.	65766	Taurus Capital S.A.	65770
IFE II Gestion	65771	The Frere Groupe S.A.	65794
Korbel Real Estate S.A.	65768	VARA s.à r.l.	65762
		Vontobel Exchange Traded Structured Fund	65770

L'Artisan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 119.085.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de L'ARTISAN SARL - RC B 119085 route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 18 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sàrl

LATOUR Claire

Référence de publication: 2009077464/12.

(090090804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

VARA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1A, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 103.932.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARL LA FIDUCIAIRE SOFIROM

Route de Bigonville 18

L-8832 Rombach - Martelange

Signature

Référence de publication: 2009080139/13.

(090093460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Bureau d'Architecture Web, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 101.153.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10 rue Jean Jacoby

L-1832 - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009077460/14.

(090090809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Marni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 73.214.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 27 mai 2009, a pris à l'unanimité la décision de nommer comme nouveau réviseur d'entreprise la Société Anonyme Deloitte S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 67.895, à partir de l'exercice 2008. Le mandat du nouveau réviseur d'entreprise restera valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073727/15.

(090087480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Musa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 52.828.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUSA S.A.
ROSSI Jacopo / DIEDERICH Georges
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009081277/12.

(090096541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.779.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour ROBECO-LUX-O-RENTE, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009081448/13.

(090096336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Aberdeen European Shopping Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.914.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2009.

Pour ABERDEEN EUROPEAN SHOPPING PROPERTY FUND, Sicav
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009081466/14.

(090096332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Alhena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALHENA S.A.
Société Anonyme Holding
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009081287/15.

(090096444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

PG Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.294.351,97.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PG Europe 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009081303/12.

(090096893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.175.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour ROBECO LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009081449/13.

(090096340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Gullivers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 90.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.142.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 790 du 6 août 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gullivers Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009081467/14.

(090096249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Greensleave S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.707.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour GREENSLEAVE S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081477/15.

(090096275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

PI Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.793.400,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PI Europe 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009081304/12.

(090096896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

4IP Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.988.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour 4IP FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009081450/13.

(090096343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1921 du 5 août 2008.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009081469/14.

(090096252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

"COGINPAR" Compagnie Générale d'Investissements et de Participations, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 5.136.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour COGINPAR - COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081479/15.

(090096279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

PI Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.217.700,39.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 71.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PI Europe 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009081302/12.

(090096887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.608.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour HCEPP II LUXEMBOURG FINANCE II SARL, Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081459/13.

(090096286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Atlas Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.791.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg Financial Group A.G.

Arnaud Schneider / Elke Dosch

Legal Officer and Compliance / Legal Counsel and Compliance Officer

Référence de publication: 2009081577/14.

(090096645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

BLRM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.668.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour BLRM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081475/15.

(090096273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Laert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.351.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009081458/12.

(090096403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Fisch Fund Services AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 51.063.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2009.

Pour FISCH FUND SERVICES A.G., Société Anonyme
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009081463/13.

(090096306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Atlas Investment Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.855.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg Financial Group A.G.
Arnaud Schneider / Elke Dosch
Legal Officer and Compliance / Legal Counsel and Compliance Officer

Référence de publication: 2009081584/14.

(090096627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ger-Trans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 34.015.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour GER-TRANS A.G.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081297/15.

(090096265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

La Fille de Lasio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.678.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FILLE DE LASIO S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009081457/12.

(090096401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Korbel Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.580.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour KORBEL REAL ESTATE S.A., Société anonyme
Experta Luxembourg, Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081462/13.

(090096294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Atlas Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.807.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg Financial Group A.G.
Arnaud Schneider / Elke Dosch
Legal Officer and Compliance / Legal Counsel and Compliance Officer

Référence de publication: 2009081586/14.

(090096615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Mat S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 115.975.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour MAT S.A., SICAR
Société d'Investissement en Capital à Risque
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081480/15.

(090096282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

PG Europe 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.276.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 87.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PG Europe 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009081306/12.

(090096900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Robeco Structured Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour ROBECO STRUCTURED FINANCE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009081465/13.

(090096320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.808.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg Financial Group A.G.

Arnaud Schneider / Elke Dosch

Legal Officer and Compliance / Legal Counsel and Compliance Officer

Référence de publication: 2009081587/14.

(090096605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ger-Trans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.015.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour GER-TRANS A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081295/15.

(090096270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

La Fille de Lasio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.678.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FILLE DE LASIO S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009081456/12.

(090096397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.940.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Investmengesellschaft mit variablem Kapital
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009081464/13.

(090096311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Taurus Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.149.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg Financial Group A.G.
Arnaud Schneider / Elke Dosch
Legal Officer and Compliance / Legal Counsel and Compliance Officer

Référence de publication: 2009081589/14.

(090096593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ger-Trans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 34.015.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour GER-TRANS A.G.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081299/15.

(090096263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

IFE II Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.767.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour IFE II GESTION

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009081478/15.

(090096276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Aurio SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 136.482.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Aurio SICAV-FIS

Bodo Demisch / Christian Klar

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009081590/14.

(090096575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2009.

Pour PARTICIPATIONS A & F S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009081503/13.

(090096948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.443.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILMARIL S.A.

Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009081279/12.

(090096538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.803.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "BIANCAMANO LUXEMBOURG S.A.", (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée originellement sous la dénomination de "ISENGARD INVESTMENTS S.A.", suivant acte du notaire soussigné, en date du 09 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 999 du 22 mai 2006,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B numéro 114 803.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné, le 28 juin 2006, lequel acte fut publié au Mémorial le 14 septembre 2006, numéro 1722.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) D'approuver le rachat de vingt mille (20'000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune et rachetées par la Société, en date du 30 avril 2007 et en date du 14 juillet 2008.

2) De réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR) par annulation de ces vingt mille (20.000) actions rachetées et détenues à l'heure actuelle encore par la Société.

3) De fixer le capital souscrit ainsi réduit de la Société à un montant d'UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR) qui sera représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées.

4) De conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour l'exécution de la réduction de capital.

5) De modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent mille (200'000) actions représentant l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée générale, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes, aucun droit de vote n'étant exercé par la Société sur les actions (20'000) qu'elle détient elle-même.

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE d'approuver le rachat, avec effet au 30 avril 2007 de neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions et encore avec effet au 14 juillet 2008 de dix mille sept cent cinquante (10.750) actions, soit au total vingt mille (20.000) actions détenues maintenant par la Société, chaque action avec une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) représentant le montant de VINGT MILLE EUROS (20.000,- EUR) dans le capital souscrit de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR) par annulation de ces vingt mille (20.000) actions rachetées aux dates préindiquées et détenues à l'heure actuelle encore par la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale DECIDE de fixer le capital social souscrit de la Société à un montant d'UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR) qui sera représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. "Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (1.800.000,- EUR) représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par action."

Cinquième résolution

L'assemblée générale DECIDE de conférer au conseil d'administration de la Société tous pouvoirs nécessaires pour mettre en oeuvre la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, A. SCARCELLI, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7103. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080995/239/81.

(090096749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Emred International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 71.916.

L'an deux mille neuf,
le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "EMRED INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 71 916.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 23 septembre 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 941 du 09 décembre 1999, page 45153.

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa date de constitution, par le notaire soussigné date 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2088 du 28 août 2008 .

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie Gardinetti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Jasica, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.857.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.757.000,- EUR) qui sera représenté, après cette réduction de capital, par mille sept cent cinquante-sept (1'757) actions sans désignation de valeur nominale, par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société, de la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) et par annulation conséquente de cent (100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

2.- Modification de l'article trois (3) des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-avant intervenue, de sorte que cet article trois (3) se lise de la manière suivante:

Art. 3. "Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.757.000,- EUR) représenté par mille huit cent cinquante-sept (1.757) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.857.000,- EUR) et divisé en mille huit cent cinquante-sept (1'857) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel d'UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.857.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.757.000,- EUR) par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société, et ceci jusqu'à concurrence de la somme de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE en outre que cette réduction de capital sera accompagnée par l'annulation de cent (100) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale de la Société détenues par les mêmes actionnaires existants et dans les mêmes proportions que leur participation actuelle dans le capital.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE qu'après cette réduction de capital, le capital social souscrit soit représenté par mille sept cent cinquante-sept (1.757) actions sans valeur nominale, soit un capital social souscrit d'UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.757.000,- EUR).

En sus l'assemblée générale des actionnaires DECIDE de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour l'exécution des décisions qui précèdent et spécialement pour procéder au remboursement dudit montant de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) aux actionnaires existants de la Société étant entendu que ledit remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article TROIS (3) des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-avant intervenue et DECIDE que cet article TROIS (3) sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 3. "Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (1.757.000,- EUR) représenté par mille sept cent cinquante-sept (1.757) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. KUCHLY, V. GARDINETTI, C. JASICA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6876. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080997/239/86.

(090096808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

D'Krapperten, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8449 Steinfort, 6, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 52.150.

—
EXTRAIT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie GRETHEN, de résidence à Rambrouch en date du 2 juin 2009, enregistré à Redange/Attert le 8 juin 2009, Relation: RED/2009/736, les décisions suivantes ont été prises:

L'associée unique a décidé de procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus eu d'activités à partir de la date du 30 novembre 2002,
- que l'associée unique va reprendre tout l'actif et le passif de la société, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'elle reprendra tous frais et charges éventuels de la société,
- que ladite société est et demeure dissoute avec effet rétroactif au 31 décembre 2008,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-8538 Hovelange, 36, Kneppchen.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 juin 2009.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009080234/240/23.

(090095268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

—
In the year two thousand and nine, on the twelfth day of June.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

Mr Richard GORDON, private employee, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of the limited liability company MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, incorporated on January 22, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 558 of April 6, 2007, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-124.056 (the "Company"),

by virtue of the powers conferred on him by circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated June 4, 2009.

A copy of this resolutions having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., is fixed at ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.-).

II. The issued share capital of the Company is fixed at FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) consisting of FIVE THOUSAND 5,000 ordinary shares in registered form with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each".

III. Article 5, paragraph 3 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

"The subscribed share capital of the Company may also be increased by way of the authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and the Board or the Sole Director, as the case may be, is authorized to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period of five years starting on 30 October 2007 and expiring on 30 October 2012, subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 9.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Companies Act 1915 (as defined below), the Board or the Sole Director, as the case may be, has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board or the Sole Director, as the case may be, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board or the Sole Director, as the case may be, shall act to render effective an increase of share capital, within the authorised share capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The Board or the Sole Director, as the case may be, shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

IV. By the decisions adopted on June 4, 2009 the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) so as to raise it from its present amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) up to ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) by the issue of FIVE THOUSAND (5,000) shares having a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each, and to accept the subscription to the new shares by the sole shareholder.

V. The FIVE THOUSAND (5,000) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the Company, so that the amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

"The subscribed share capital is set at ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) consisting of TEN THOUSAND (10,000) ordinary shares in registered form with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,800.-.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Richard GORDON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 558 du 6 avril 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B-124.056 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société datées du 4 juin 2009.

Une copie des résolutions paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de MAPLES FINANCE Luxembourg, est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), représenté par CINQ MILLE (5.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

III. L'alinéa 3 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société peut également être augmenté dans le cadre de son capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social actuel en tout ou en partie à concurrence du montant du capital autorisé, et ce à tout moment, pendant une période de cinq ans commençant le 30 octobre 2007 et expirant le 30 octobre 2012, sous réserve de la prolongation à décider par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi (comme défini ci-dessous), le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, a le pouvoir de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pendant la même période de cinq ans.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est par les présentes autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription, ou il peut décider d'effectuer de temps en temps une telle augmentation en tout ou en partie par conversion du tout bénéfice net ou réserves (comprenant tout compte de prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires à la place de dividendes.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, interviendra pour rendre effective une augmentation du capital social, dans le cadre du capital social autorisé, le présent article 5 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle intervention. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prendra toute mesure ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire, par-devant un notaire, afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification comprenant l'enregistrement d'une telle augmentation et les modifications ultérieures des statuts.»

IV. Par résolutions adoptées le 4 juin 2009 le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-), par l'émission de CINQ MILLE (5.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,- et d'accepter la souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique.

V. Les CINQ MILLE (5.000) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire, au nom de la Société, de telle sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-), représenté par DIX MILLE (10.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 1.800,-.

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GORDON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2009. Relation: LAC/2009/23758. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009081139/242/134.

(090096576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Life-Cap Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.533.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day in the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LIFE-CAP BROKERAGE S.A.", a société anonyme having its registered office at 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (the "Company"), (R.C.S. Luxembourg: B 144533), incorporated by a notarial deed on January 21, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 465 of March 4, 2009.

The extraordinary general meeting is opened and presided by Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Béatrice GOUBRESVILLE, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Tom WELTER, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the date of next year end to 31 December 2009 and to fix the financial year from 1 January to 31 December for each year,

2. Modification of the Article 18 of the Articles of Association

3. Decision to change the date of the annual general meeting to the fourth Wednesday of June at 3.00 p.m. or the next bank business day if such day is not a bank business day,

4. Modification of the Article 15 of the Articles of Association.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the financial year of the Company so that it will begin on the first day of January and end on the last day of December of the same year.

The general meeting of shareholders at the same time acknowledges, that as an exception, the current financial year which has begun on January 21, 2009 will end on December 31, 2009.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the first paragraph of article 18 of the articles of incorporation as follows:

"The business year begins on the 1st January and will terminate of the 31st December of the same year."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to adapt the date of the annual general meeting of shareholders to the amended financial year, so that said meeting will now take place on the fourth Wednesday of June at 3.00 p.m.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation as follows:

"The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday of June at 3.00 p.m.."

The annual general meeting will be held at this date as from the year 2010.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LIFE-CAP BROKERAGE S.A.", ayant son siège social au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (la "Société"), Luxembourg (R.C.S. Luxembourg: B 144533), constituée suivant acte notarié en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 465 du 4 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Béatrice GOUBRESVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom WELTER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Prolongation de la clôture du prochain exercice social au 31 décembre 2009 et fixation de l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

- Modification de l'article 18 des statuts.

- Décision de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le quatrième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

L'assemblée générale des actionnaires constate en même temps, que l'année sociale en cours qui a débuté le 21 janvier 2009 se terminera le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de l'adapter à la modification de l'année sociale ci-avant intervenue, pour la tenir dorénavant le quatrième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à 15.00 heures."

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date à partir de l'année 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HACK, B. GOUBREVILLE, T. WELTER, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7551. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081955/239/127.

(090097491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Observer New Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.299.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the ninth of June

Before US Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cision AB, a company duly incorporated and organized under the laws of Sweden, having its principal office at Linnégatan 87A, SE-114 88 Stockholm, Sweden, duly registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556027-9514 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk in Luxembourg, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Observer New Media S.à r.l., having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.299 and incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger (aforementioned), on May 28, 2004, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 830 dated August 12, 2004. The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated January 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 649 dated July 5, 2005 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated June 8, 2009, not yet published (the "Company").

II. The share capital of the Company currently amounts to twenty thousand American Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares with a nominal value for each share of forty American Dollars (USD 40,-).

III. The appearing person, as Sole Shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

IV. The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled and that a provision has been set up to cover the payment of the future tax liabilities and of other expenses; the Sole Shareholder acknowledges that those provisions will be taken on by it.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the execution of their mandate as of today.

VII. The Sole Shareholder grants power to any manager to execute all necessary formalities relating to the closing of the Company's bank account(s).

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately 1,300.- EUROS.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le neuf juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cision AB, une société dûment constituée sous les lois de Suède, ayant son principal établissement au Linnégatan 87A, SE-114 88 Stockholm, Suède, et inscrite au Registre suédois des Sociétés sous le numéro 556027-9514 (l' "Associé Unique") ici représentée par M. Regis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au, 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Observer New Media S.à r.l., ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 101.299, et constituée en date du 28 mai 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 830 daté du 12 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger précité, daté du 3 janvier 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 649 daté du 5 juillet 2005 et en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger (précité), daté du 8 juin 2009, pas encore publié (la "Société").

II. La Société a actuellement un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (USD 40.-) chacune.

III. Le comparant, en qualité d'Associé Unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

IV. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé et qu'une provision a été prévue pour assurer le règlement des futures dettes fiscales et non fiscales; l'Associé Unique reconnaît qu'il devra prendre en charge ces provisions.

V. L'activité de la Société a cessé et l'Associé Unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. L'associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. L'associé unique donne mandat à tout gérant pour exécuter les formalités nécessaires à la fermeture du/des compte (s) bancaire(s) de la Société.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

65782

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ 1.300.- EUROS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22778. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009081930/211/105.

(090097735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Europa Radium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day in the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

- "Europa Real Estate III S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers with individual signing power;

- "ERE III - N°2 S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, here represented by Mr Eric BIREN, previously named, acting as member of the board of managers with individual signing power.

Such appearing parties are the partners of "Europa Radium S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137592, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on March 21, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of April 29, 2008. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on February 27, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 767 of April 10, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of four million two hundred and sixty-two thousand four hundred pounds sterling (4'262'400.- GBP) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12'600.- GBP) up to an amount of four million two hundred and seventy-five thousand pounds sterling (4'275'000.- GBP) by the issue of two hundred and thirteen thousand one hundred and twenty (213'120) shares having a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", prequalified, and paid up by a contribution in cash of an amount of four million two hundred and sixty-two thousand four hundred pounds sterling (4'262'400.- GBP).

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. (first paragraph). "The corporate capital of the Company is set at four million two hundred and seventy-five thousand pounds sterling (4'275'000.- GBP) divided into two hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty (213'750) shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up."

Third resolution:

The partners resolved to suppress the fourth paragraph of Article 3 and the second paragraph of Article 10 of the articles of incorporation.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance avec pouvoir de signature individuelle,

"ERE III - N°2 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, agissant en tant que membre du conseil de gérance avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants sont les associés de "Europa Radium S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 137.592, constituée suivant acte notarié en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 29 avril 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 27 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 8 avril 2009.

Lesquelles comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions deux cent soixante-deux mille quatre cents livres sterling (4.262.400.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents livres sterling (12.600.- GBP) à quatre millions deux cent soixante-quinze mille livres sterling (4.275.000.- GBP) par l'émission de deux cent treize mille cent vingt (213.120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "Europa Real Estate III S.à r.l." prénommée, par un apport en numéraire d'une valeur de quatre millions deux cent soixante-deux mille quatre cents livres sterling (4.262.400.- GBP) alloué au capital social.

L'autre associé renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de quatre millions deux cent soixante-quinze mille livres sterling (4.275.000.- GBP) représenté par deux cent treize mille sept cent cinquante (213.750) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (20.- GBP) chacune."

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer le quatrième alinéa de l'article 3 et le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7548. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081954/239/109.

(090097506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Cete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.590.

Dépôt rectificatif

Le dépôt rectificatif annule et remplace le dépôt effectué en date du 24 octobre 2005, no LO050092323.4.

- Une erreur s'est produite lors du dépôt du formulaire de réquisition en date du 24 octobre 2005, no LO050092323.4.

Le dépôt concernait la modification du siège social du Commissaire, en fonction, qui était alors la société «Certifica Luxembourg S.à.r.l.» et non la société «L'Alliance Révision S.à.r.l.».

- Par conséquent, il y a lieu de rectifier l'extrait du 8 janvier 2008, erroné, enregistré le 22 janvier 2008, no LSO: CM / 07668, déposé au RCS le 23 janvier 2008 no L08001263405:

Il y a lieu de lire:

«Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 janvier 2008 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur David DE MARCO est ratifiée.

2. Messieurs Alain LAM, Patrick MOINET et Bruno BEERNAERTS sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. La démission de la société «Certifica Luxembourg S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.

4. Est élu Commissaire, pour la même période, en remplacement de «Certifica Luxembourg S.à.r.l.», démissionnaire, la société «BF Consulting S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.»

Au lieu de:

«Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 janvier que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur David DE MARCO est ratifiée.

2. Messieurs Alain LAM, Patrick MOINET et Bruno BEERNAERTS sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. La démission de la société «L'Alliance Révision S.à.r.l.» de son poste de Commissaire est acceptée.

4. Est élu Commissaire, pour la même période, en remplacement de «L'Alliance Révision S.à.r.l.», démissionnaire, la société «BF Consulting S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009081476/37.

(090096865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Satlynx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.549.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- PACIFIC-1 HOLDINGS, INC., a company existing and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4312296,
 - PACIFIC-2 HOLDINGS, INC., a company existing and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4312298,
- all here represented by Mr. Bart Zech, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2626 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the sole members of Satlynx Holdings Sàrl (the "Company") having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 126.549, incorporated by notarial deed on March 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1113 of June 9, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on January 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 672 of March 18, 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The members hold all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Acceptance of Mr. Ronald J. Herman's resignation as manager of the company for the execution of his mandate with immediate effect.
- Appointment of Mr. Sherwood Dodge, born on 13th February 1956 in Kentucky, USA, with professional address at 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA, as new manager of the Company with immediate effect.
- Appointment of Mr. Ronny Svang, born on 11th December 1970 in Oslo (Norway), with professional address at 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Germany, as new manager of the Company with immediate effect.
- Appointment of Mr. Mark O'Leary, born on 14th March 1958 at New York City, USA, with professional address at 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA, as new manager of the Company with immediate effect.
- Change of the powers of the Board of managers. The company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers, or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.
- Change of the registered address of the company to route d'Arlon, 2, L-8399 Windhof, Luxembourg.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the members:

First resolution

The shareholders resolve to accept Mr. Ronald J. Herman's resignation as manager of the company for the execution of his mandate with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint, with immediate effect, as new managers for an unlimited period:

- Mr. Sherwood Dodge, born on 13th February 1956 in Kentucky, USA, with professional address at 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA, - Mr. Ronny Svang, born on 11th December 1970 in Oslo (Norvège), with professional address at 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Allemagne,
- Mr. Mark O'Leary, born on 14th March 1958 at New York City, USA, with professional address at 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA.

Third resolution

The shareholders resolve to change the powers of the Board of managers and to subsequently amend article 15 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers, or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers."

Fourth resolution

The shareholders resolve to change the registered address of the company to 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof and to subsequently amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- PACIFIC-1 HOLDINGS, INC, une société de droit américain ayant son siège social au 1209 Orange Street - Wilmington, DE 19801, immatriculée auprès dans l'Etat de Delaware sous le numéro 4312296,

- PACIFIC-2 HOLDINGS, INC., une société de droit américain ayant son siège social au 1209 Orange Street - Wilmington, DE 19801, immatriculée dans l'Etat de Delaware sous le numéro 4312298.

Toutes ici représentées par Monsieur Bart Zech, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme précédé, déclarent être les seuls associés de Satlynx Holdings S.à.r.l. (la "Société") ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.549, constituée suivant acte notarié reçu en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1113 du 9 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 672 du 18 mars 2008.

I. Les associés détiennent toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ronald J. Herman comme gérant de la société pour l'exécution de son mandat avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Sherwood Dodge, né le 13 février 1956 à Kentucky, USA, avec adresse professionnelle à 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Ronny Svang, né le 11 décembre 1970 à Oslo (Norvège), avec adresse professionnelle au 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Allemagne, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Mark O'Leary, né le 14 mars 1958 à New York City, USA, avec adresse professionnelle au 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

- Changement des pouvoirs du conseil de gérance. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance.

- Changement de l'adresse du siège social à route d'Arlon, 2, L-8399 Windhof, Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par les associés:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Ronald J. Herman comme gérant de la société pour l'exécution de son mandat avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer avec effet immédiat de nouveaux gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Sherwood Dodge, né le 13 février 1956 à Kentucky, USA, avec adresse professionnelle à 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA.
- Monsieur Ronny Svang, né le 11 décembre 1970 à Oslo (Norvège), avec adresse professionnelle au 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Allemagne.
- Monsieur Mark O'Leary, né le 14 mars 1958 à New York City, USA, avec adresse professionnelle au 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer les pouvoirs du conseil de gérance et en conséquence de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'adresse du siège social à route d'Arlon, 2, L-8399 Windhof, Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. La société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ZECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20959. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009081916/242/137.

(090097603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

OIRP Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.625.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 360,750.-, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118883 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Bruce C. BOSSOM, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2009;

said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 7 S.à r.l. (previously called KIZ 2 Luxembourg S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 12,500, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem of 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 August 2007 number 1800 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129625 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem of 10 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 May 2009 number 1013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the corporate capital of the Company from Euro into Pounds Sterling by applying the exchange rate EUR 1.00 = GBP 0.84715.

2. To convert the existing corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ten thousand five hundred eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 10,589.375).

3. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 89.375).

4. To set the amount of the Company's capital at ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) each.

5. To allocate the proceeds of the share capital reduction to the Company's share premium account.

6. To increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred one thousand four hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,701,470.-) so as to raise it from its amount of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) to fourteen million seven hundred eleven thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,711,970.-).

7. To issue seven hundred thousand seventy (700,070) new shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

8. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of thirty Pounds Sterling (GBP 30.-), by ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.

9. To amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolutions.

10. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the corporate capital of the Company from Euro into Pounds Sterling by applying the exchange rate EUR 1.00 = GBP 0.84715.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing corporate capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ten thousand five hundred eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 10,589.375).

Third resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of eighty-nine point three seven five Pounds Sterling (GBP 89.375).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to consequently set the amount of the Company's capital at ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) each.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to allocate the proceeds of the share capital reduction to the Company's share premium account.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen million seven hundred one thousand four hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,701,470.-) so as to raise it from its amount of ten thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 10,500.-) to fourteen million seven hundred eleven thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,711,970.-).

Seventh resolution

The Shareholder resolved to issue seven hundred thousand seventy (700,070) new shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Bruce C. BOSSOM, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 June 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for seven hundred thousand seventy (700,070) new shares with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of thirty Pounds Sterling (GBP 30.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of fourteen million seven hundred one thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 14,701,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven hundred thousand seventy (700,070) new shares to the Subscriber.

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen million seven hundred eleven thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,711,970.-) divided into seven hundred thousand five hundred seventy (700,570) shares, with a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand five hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant nous Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 360.750,-, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118883 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Bruce C. BOSSOM, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2009; ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé est l'associé unique de OIRP Investment 7 S.à r.l. (anciennement dénommée KIZ 2 Luxembourg S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 août 2007 numéro 1800 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129625 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, du 10 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 mai 2009 numéro 1013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de euro en livres sterling par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,84715.

2. Conversion du capital social existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 10.589,375).

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 89,375).

4. Fixation du capital de la Société à un montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-et-une livres sterling (GBP 21,-) chacune.

5. Allocation du produit de la réduction du capital social au compte de prime d'émission de la Société.

6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatorze million sept cent un mille quatre cent soixante livres sterling (GBP 14.701.470,-) pour le porter de son montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) à quatorze million sept cent onze mille neuf cent soixante-dix livres sterling (GBP 14.711.970,-).

7. Émission de sept cent mille soixante-dix (700.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-et-une livres sterling (GBP 30,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

8. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente livres sterling (GBP 30,-) par ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

9. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

10. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir la devise du capital social de euros en livres sterling par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,84715.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de convertir le capital social existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) en dix mille cinq cent quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 10.589,375).

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf virgule trois sept cinq livres sterling (GBP 89,375).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé par conséquent de fixer le capital social de la Société à un montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt et une livres sterling (GBP 21,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé d'allouer le produit de la réduction du capital social au compte de prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze millions sept cent un mille quatre cent soixante livres sterling (GBP 14.701.470,-) pour le porter de son montant de dix mille cinq cents livres sterling (GBP 10.500,-) à quatorze millions sept cent onze mille neuf cent soixante-dix livres sterling (GBP 14.711.970,-).

Septième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept cent mille soixante-dix (700.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt et une livres sterling (GBP 21,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Bruce C. BOSSOM, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., précité, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juin 2009 (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent mille soixante-dix (700.070) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-et-une livres sterling (GBP 21,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente livres sterling (GBP 30,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de quatorze millions sept cent un mille cinq cents livres sterling (GBP 14.701.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les sept cent mille soixante-dix (700.070) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions sept cent onze mille neuf cent soixante-dix livres sterling (GBP 14.711.970,-) divisé en sept cent mille cinq cent soixante-dix (700.570) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt et une livres sterling (GBP 21,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B.C. BOSSOM, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7335. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081959/239/201.

(090097779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.014.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2009 que:

- Monsieur Jean-Christophe Viguier, gérant du groupe B a démissionné de ses fonctions,
- et que l'ensemble des autres gérants de la société Messieurs François WINANDY, Jean-François MICHAUD et Thierry JANNOT ont été révoqués ad nutum.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009081614/15.

(090096280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- PACIFIC-1 HOLDINGS, INC., a company existing and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4312296,
- PACIFIC-2 HOLDINGS, INC., a company existing and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the State of Delaware under number 4312298,

- SATLYNX HOLDINGS S.à r.l., a company existing and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 126.549.

all here represented by Mr. Bart Zech, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2626 Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the sole members of Satlynx Sàrl (the "Company") having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 113.340, incorporated by notarial deed on December 12, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 730 of April 11, 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on January 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 673 of March 18, 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The members hold all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Acceptance of Mr. Ronald J. Herman's resignation as manager of the company for the execution of his mandate with immediate effect.

- Appointment of Mr. Sherwood Dodge, born on 13th February 1956 in Kentucky, USA, with professional address at 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA, as new manager of the Company with immediate effect.

- Appointment of Mr. Ronny Svang, born on 11th December 1970 in Oslo (Norway), with professional address at 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Germany, as new manager of the Company with immediate effect.

- Appointment of Mr. Mark O'Leary, born on 14th March 1958 at New York City, USA, with professional address at 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA, as new manager of the Company with immediate effect.

- Change of the powers of the Board of managers. The company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers, or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

- Change of the registered address of the company to route d'Arlon, 2, L-8399 Windhof, Luxembourg.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the members:

First resolution

The shareholders resolve to accept Mr. Ronald J. Herman's resignation as manager of the company for the execution of his mandate with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint, with immediate effect, as new managers for an unlimited period:

- Mr. Sherwood Dodge, born on 13th February 1956 in Kentucky, USA, with professional address at 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA, - Mr. Ronny Svang, born on 11th December 1970 in Oslo (Norvège), with professional address at 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Allemagne,

- Mr. Mark O'Leary, born on 14th March 1958 at New York City, USA, with professional address at 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA.

Third resolution

The shareholders resolve to change the powers of the Board of managers and to subsequently amend article 15 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers, or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers."

Fourth resolution

The shareholders resolve to change the registered address of the company to 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof and to subsequently amend the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- PACIFIC-1 HOLDINGS, INC, une société de droit américain ayant son siège social au 1209 Orange Street - Wilmington, DE 19801, immatriculée auprès dans l'Etat de Delaware sous le numéro 4312296,
- PACIFIC-2 HOLDINGS, INC., une société de droit américain ayant son siège social au 1209 Orange Street - Wilmington, DE 19801, immatriculée dans l'Etat de Delaware sous le numéro 4312298.
- SATLYNX HOLDINGS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 126.549.

Toutes ici représentées par Monsieur Bart Zech, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme prédécrit, déclarent être les seuls associés de Satlynx S.à r.l. (la "Société") ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.340, constituée suivant acte notarié reçu en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 11 avril 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 673 du 18 mars 2008.

I. Les associés détiennent toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ronald J. Herman comme gérant de la société pour l'exécution de son mandat avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Sherwood Dodge, né le 13 février 1956 à Kentucky, USA, avec adresse professionnelle à 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Ronny Svang, né le 11 décembre 1970 à Oslo (Norvège), avec adresse professionnelle au 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Allemagne, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Mark O'Leary, né le 14 mars 1958 à New York City, USA, avec adresse professionnelle au 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA, comme nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Changement des pouvoirs du conseil de gérance. La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance.
- Changement de l'adresse du siège social à route d'Arlon, 2, L-8399 Windhof, Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par les associés:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Ronald J. Herman comme gérant de la société pour l'exécution de son mandat avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer avec effet immédiat de nouveaux gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Sherwood Dodge, né le 13 février 1956 à Kentucky, USA, avec adresse professionnelle à 1380 Old Academy Road, Fairfield, CT 06824, USA.
- Monsieur Ronny Svang, né le 11 décembre 1970 à Oslo (Norvège), avec adresse professionnelle au 15, Illertrasse, D-71522 Backnang, Allemagne.
- Monsieur Mark O'Leary, né le 14 mars 1958 à New York City, USA, avec adresse professionnelle au 21 Ann Street, Apt B35, Norwalk, CT 06854, USA.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer les pouvoirs du conseil de gérance et en conséquence de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le conseil de gérance."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer l'adresse du siège social à route d'Arlon, 2, L-8399 Windhof, Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. La société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. ZECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20958. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009081917/242/142.

(090097593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

**The Frere Groupe S.A., Société Anonyme,
(anc. Frere Groupe S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 129.468.

In the year two thousand nine, on the eleventh of June.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FRERE GROUPE S.A.", a société anonyme having its registered office in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 129468), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1714 of August 13, 2007.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Aurore SIOEN, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marie-Line SCHUL, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 30.375.000,- so as to raise it from its present amount of EUR 31.000,- to an amount of EUR 30.406.000,- by the issue of 24.300.000 new shares, having each a par value of EUR 1,25 and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares;

- Subscription and liberation of the 24.300.000 new shares;

- Amendment of the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association in order to adapt the subscribed capital;

- Modification of the corporate denomination into "THE FRERE GROUP S.A."

- Amendment of the article ONE (1) of the Company's Articles of Association in order to adapt the new corporate denomination;

- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty million three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 30.375.000,-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) to an amount of thirty million four hundred and six thousand euro (EUR 30.406.000,-) by the issue of twenty-four million three hundred thousand (24.300.000) new shares, having each a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1,25).

Subscription and Liberation

The twenty-four million three hundred thousand (24.300.000) new shares are then subscribed as follows:

- Mr Barry COX, residing at Forchstrasse 452, 8032 Zurich (Switzerland). Nine million eight hundred and ninety-four-thousand shares	9.894.000
- Mr Charles COX, residing at High Trees Wicken Bonhunt Essex, CB11 3UG (United Kingdom). Nine million eight hundred and ninety-four thousand shares	9.894.000
- Mr Steven SMITH, residing at The Manor House, Blackmore, Ingatestone, Essex (United Kingdom). One million three hundred and forty-four thousand shares	1.344.000
- Mr Melvyn COX, residing at "Norwood" Bury Road, Sewardstonebury, Chingford, E4 7QL (United Kingdom). Two hundred and forty thousand shares	240.000
- Mr Bobby COX, residing at 8, The Heights, Theydon Bois, Essex CM16 7EF (United Kingdom). Two hundred and forty thousand shares	240.000
- Mr Eric PEREZ, residing at domaine de la Glacière 34270 Fontanes (France) Seven hundred and twenty thousand shares	720.000
- Mr David WENHAM, residing at 7, Victoria Road, Chineford London E46BY (United Kingdom). Six hundred and twenty-four thousand shares	624.000
- Mr Jens MADSEN, residing at 7, Station Road, Cobham Surrey, KT11 3 BW (United Kingdom). One million two hundred thousand shares	1.200.000
- Mrs Christelle VAN BRUSSEL, residing at 4 Lot Résidence Del Basth, 34290 Lieuran Les Béziers (France). One hundred and forty-four thousand shares	144.000
TOTAL: twenty-four million three hundred thousand shares	24.300.000

all represented by Mrs Marie-Line SCHUL. previously named, by virtue of several proxies, hereto annexed.

All the shares are fully paid up by the contribution of:

- eighteen thousand eight hundred and thirty-two (18.832) shares of "GROUPE LAVAGNAC S.A.", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (representing 75,93 % of the share capital of the company) and
- eighteen thousand eight hundred and thirty-two (18.832) shares of "GROUPE CASTELFORT", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (representing 75,93 % of the share capital of the company).

The shares so contributed are valued at thirty million three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 30.375.000,-).

A report has been drawn up by Mr Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated 8 June, 2009, in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion (in French version):

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actions GROUPE LAVAGNAC S.A. et GROUPE CASTELFORT S.A., à apporter, ne correspond pas au moins à 24.300.000 nouvelles actions FRERE GROUPE S.A. d'une valeur nominale de EUR 1,25 à émettre en contrepartie."

This report will be annexed to the present deed.

The contributors declare that they are the owners of the shares contributed, that they are free of any pledge or other charges and that there is no impediment to the contribution of the present Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The corporate share capital is set at thirty million four hundred and six thousand euro (EUR 30.406.000,-) divided into twenty-four million three hundred and twenty-four thousand eight hundred (24.324.800) shares with a par value of ONE EURO and TWENTY-FIVE CENTS (1,25 EUR) each."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to modify the corporate denomination into "THE FRERE GROUP S.A.". AS a consequence, Article 1st of the articles of incorporation has been modified as follows:

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of "THE FRERE GROUP S.A." (hereinafter the "Company")."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at seven thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRERE GROUPE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 129468), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1714 du 13 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 30.375.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 30.406.000,- EUR par la création et l'émission de 24.300.000 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 24.300.000 nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Changement de la dénomination sociale en "THE FRERE GROUP S.A.".

5. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 30.375.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente millions quatre cent six mille euros (EUR 30.406.000,-) par la création et l'émission de vingt-quatre millions trois cent mille (24.300.000) actions nouvelles d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription et Libération

Les vingt-quatre millions trois cent mille (24.300.000) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- Monsieur Barry COX, demeurant à Forchstrasse 452, 8032 Zurich (Suisse), neuf millions huit cent quatre-vingt-quatre mille actions	9.894.000
- Monsieur Charles COX, demeurant à High Trees Wicken Bonhunt Essex, CB11 3UG (Royaume Uni), neuf millions huit cent quatre-vingt-quatre mille actions	9.894.000
- Monsieur Steven SMITH, demeurant à The Manor House, Blackmore, Ingatestone, Essex (Royaume-Uni), un million trois cent quarante-quatre mille actions	1.344.000
- Monsieur Melvyn COX, demeurant "Norwood" Bury Road, Sewardstonebury, Chingford, E4 7QL (Royaume-Uni), deux cent quarante mille actions	240.000
- Monsieur Bobby COX, demeurant au 8, The Heights, Theydon Bois, Essex CM16 7EF (United Kingdom), deux cent quarante mille actions	240.000
- Monsieur Eric PEREZ, demeurant au Domaine de la Glacière 34270 Fontanes (France), sept cent vingt mille actions	720.000
- Monsieur David WENHAM, demeurant au 7, Victoria Road, Chineford, Londres E46BY (United Kingdom), six cent vingt-quatre mille actions	624.000
- Monsieur Jens MADSEN, demeurant au 7, Station Road, Cobham Surrey, KT11 3 BW (United Kingdom), un million deux cent mille actions	1.200.000
- Madame Christelle VAN BRUSSEL, demeurant au 4 Lot Résidence Del Basth, 34290 Lieuran Les Béziers (France), cent quarante-quatre mille actions	144.000
TOTAL: vingt-quatre millions trois cent mille actions	24.300.000

tous représentés par Madame Marie-Line SCHUL, susnommée, en vertu de plusieurs procurations, ci-annexées.

Toutes les actions ont entièrement libérées par l'apport à la Société de:

- dix-huit mille huit cent trente-deux (18.832) actions de la société "GROUPE LAVAGNAC S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (représentant 75,93% du capital de la société) et
- dix-huit mille huit cent trente-deux (18.832) actions de la société "GROUPE CASTELFORT S.A.", ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (représentant 75,93% du capital de la société).

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme de trente millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 30.375.000,-).

Un rapport a été établi par Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, Luxembourg, le 8 juin 2009, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actions GROUPE LAVAGNAC S.A. et GROUPE CASTELFORT S.A., à apporter, ne correspond pas au moins à 24.300.000 nouvelles actions FRERE GROUPE S.A. d'une valeur nominale de EUR 1,25 à émettre en contrepartie."

Le prédit rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les souscripteurs déclarent et certifient qu'ils sont les propriétaires des actions faisant l'objet de l'apport en nature, et que ces actions sont libres de tous gages, ou de toutes autres charges et qu'il n'y a pas d'empêchement pour procéder à l'apport à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à trente millions quatre cent six mille euros (EUR 30.406.000,-) divisé en vingt-quatre millions trois cent vingt-quatre mille huit cents (24.324.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la société en "THE FRERE GROUP S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "THE FRERE GROUP S.A." (ci-après la "Société")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à sept mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, A. SIOEN, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6878. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009080998/239/217.

(090096816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

P&P Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.782.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

ici représentée par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société et en sa qualité de mandataire de l'administrateur Monsieur Philippe LEROY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 juin 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de P&P INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces ainsi que tous droits intellectuels et les réaliser par voie de vente, cession, échange, location ou autrement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits intellectuels, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et société, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, droits intellectuels, marques et brevets, les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de même que faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

2) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société anonyme ABROAD CONSULTING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.

4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 juin 2009, Relation: ECH/2009/811. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009081097/201/217.

(090096828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Aviofin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.793.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "MECAPOINT S.A.", une société constituée et existant sous les lois de la République orientale d'Uruguay, établie et ayant son siège social à Canelones 1090, Montevideo (République orientale d'Uruguay),

ici représentée par:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernière est ici représentée par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'un pouvoir général donné à Montevideo (Uruguay), le 30 janvier 2009, dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissants en leurs susdites qualités, ainsi qu'au nom et pour compte du mandant prénommé, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

- que la société "MECAPOINT S.A." prénommée est l'actionnaire unique de la société "AVIOFIN S.p.A." (la "Société"), une société par actions, régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Napoli (NA) alla Via Arangio Ruiz, n° 83 Cap 80100 [Italie],

inscrite au Registre des Sociétés de et à Napoli (Italie), en date du 17 juillet 2006, sous le code fiscal et numéro 04852121211 et inscrite au Répertoire Economique et Administratif (REA) sous le numéro 755546,

constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.) de droit italien et sous la dénomination de "P.AL. S.r. à. l." aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire Dr. Giuseppe COPPOLA, de résidence à Latina (Province de Latina) [Italie], le 23 juillet 2004;

- que suivant décision de l'administrateur unique de la Société, tenue en procès-verbal d'assemblée générale par devant le notaire Dr. Mario IAZZETTI, de résidence à Sant'Antonio Abate (Italie), inscrit au collège notarial du district Riuniti de Napoli, Torre Annunziata e Nola, en date du 06 mars 2009, il fut décidé de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Napoli (Italie) à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et de même de nommer Monsieur Giovanni PRANDONI, administrateur de société, né à Busto Arsizio (VA) [Italie], le 22 juillet 1942 et résidant à Cassano Magnago (VA) [Italie], Via Fermi n. 9 en tant que nouvel administrateur unique de la Société;

- qu'à l'heure actuelle, l'intégralité du capital social d'UN MILLION TROIS CENT SIX MILLE EUROS (1'306'000.- EUR) est détenue par la société ci-avant nommée "MECAPOINT S.A." et est donc à considérer comme le seul et unique actionnaire de la Société;

- qu'en conséquence le susdit actionnaire détient tous les droits de vote et a pris, en sa susdite qualité d'actionnaire unique, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de ratifier la décision prise par l'ancien administrateur unique de la Société, Monsieur Maurizio GENOVESE, né à Napoli (Italie), le 7 juin 1967, et domicilié à Via Santa Maria delle Libera, n° 13, en sa réunion du 06 mars 2009, tenue par devant le notaire Dr. Mario IAZZETTI, de résidence à Sant'Antonio Abate (Italie), inscrit au collège notarial du district Riuniti de Napoli, Torre Annunziata e Nola, de transférer le siège social, le principal établissement et le siège de direction effective de Napoli (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément à l'adresse indiquée dans la résolution ci-après et DECIDE que la Société adoptera la nationalité luxembourgeoise, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive n° 69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de confirmer l'adresse du nouveau siège social à Luxembourg, prise par la résolution de l'administrateur unique mentionnée ci-avant et DECIDE que dorénavant cette adresse est celle du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'arrêter et d'approuver le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2008 ainsi que le bilan intérimaire et compte de pertes et profits de la Société arrêtés au 6 mars 2009, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'approuver le rapport du réviseur, daté du 8 juin 2009, en conformité avec l'article 32-1 (5) en application avec l'article 26-1 de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il résulte du même rapport daté du 8 juin 2009 établi par la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, en tant que réviseur d'entreprises indépendant de la Société, que l'actif net de la société correspond au moins au montant minimum requis par la loi.

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

"Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l'universalité des biens de la société anonyme de droit italien AVIOFIN à une société anonyme de droit luxembourgeois pour une valeur d'actif net correspondant au moins à une valeur de 612.000,00 €."

Le prédit rapport du réviseur, après avoir été signé "ne varietur" par les représentants de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique DECIDE que le capital social de la Société soit représenté par un million trois cent six mille (1.306.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, ce qui induit un capital social souscrit entièrement libéré d'UN MILLION TROIS CENT SIX MILLE EUROS (1.306.000,- EUR) détenu intégralement comme il est précisé dans les résolutions précédentes par la société de droit uruguayen "MECAPOINT S.A." prédésignée, en qualité de seul et unique actionnaire de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société, tel qu'il est mentionné ci-après, pour l'adapter à celui d'une société de participations financières (SOPARFI):

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

Septième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de donner décharge pleine et entière à Monsieur Maurizio GENOVESE, administrateur de société né à Napoli (Italie), le 7 juin 1967, et domicilié à Via Santa Maria delle Libera, n° 13, Code Fiscal: GNV MRZ 67H07 F839F, pour sa gestion d'administrateur unique de la Société pendant toute l'époque où la Société avait son siège en Italie.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formalités usitées dans ce pays, et plus particulièrement pour les adapter à la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés anonymes, l'actionnaire unique DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner à l'avenir la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "AVIOFIN S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION TROIS CENT SIX MILLE EUROS (1.306.000,- EUR) représenté par un million trois cent six mille (1.306.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Neuvième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de confirmer la résolution prise l'administrateur unique Monsieur GENOVESE, en date du 6 mars 2009 et DECIDE de nommer aux fonctions de seul et unique administrateur de la Société dorénavant soumise au droit luxembourgeois, la personne suivante:

Monsieur Giovanni PRANDONI, administrateur de société, né à Busto Arsizio (VA) [Italie], le 22 juillet 1942 et résidant à Cassano Magnago (VA) [Italie], Via Fermi n. 9.

Dixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

Onzième résolution

L'actionnaire unique DECIDE que le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2013.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les représentants de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7106. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081000/239/301.

(090097048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

SJOTO Lux Soparfi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.091.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de Sjoto Lux Soparfi S.A. - RC B 109091 route de Bigonville - 18 à L-8832 Rombach, et ce à partir du 18 juin 2009.

Rombach, le 26 juin 2009.

La Fiduciaire Sofirom Sarl

LATOIR Claire

Signature

Référence de publication: 2009080132/12.

(090093466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Lefebvre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081470/10.

(090096254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lux Gest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX GEST ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Francesco Molaro

Référence de publication: 2009081455/14.

(090096391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.